



**“Connaitre pour aimer,
Aimer pour connaitre”**

En léguant, vous anticipez le futur pour préparer leur avenir !

La vocation de l'école maternelle et primaire Les Sarments de Toulouse est d'offrir à ses élèves un enseignement complet, tant intellectuel qu'humain, artistique et sportif.



Armelle Da Rocha
*Directrice
Les Sarments
Toulouse*

Soutenir notre école par un legs, c'est transmettre en offrant à des enfants la chance de bénéficier d'une éducation solide, enracinée et libre. Vous devenez ainsi acteur auprès des générations futures et contribuez à garantir l'avenir et la liberté éducative de notre établissement en portant des projets concrets.

Grâce à vous, nous pourrons continuer à offrir un enseignement complet, ambitieux et bienveillant. Merci de croire à notre école et de nous aider à la porter toujours plus loin. Votre geste, c'est leur avenir.

**Soutenez l'école par legs pour que l'aventure continue,
et ce, sans léser vos héritiers.**



EFFECTIFS REDUITS



**EXCELLENCE POUR
TOUS**



**FORMATION
MUSICALE**

Nos projets de développement pour projeter l'école dans le futur



SCOLARITÉ ASSURÉE

Objectif : 108 000€

Chacun des 80 élèves coûte 1 350 € de plus que les frais de scolarité. Votre legs permettra à l'école d'atteindre l'équilibre budgétaire, sans que des familles ne renoncent pour des raisons budgétaires.



EN AVANT LA MUSIQUE !

Objectif : 30 000€

L'enseignement musical est clé : solfège, chant, concerts avec ou sans orchestre. Nous voulons aménager une salle de classe dédiée et investir dans du matériel d'insonorisation et musical de qualité



DE NOUVEAUX LOCAUX

Objectif : 1 000 000€

Nos locaux actuels se révèlent étroits et obsolètes. Leur isolation laissant à désirer et notre capacité maximale d'accueil étant atteinte, nous cherchons activement des locaux neufs ou à rénover.

Ajouter une bonne cause à votre héritage

Un legs permet de transmettre, par testament, tout ou partie de ses biens à une cause qui compte. Il peut concerner une **somme d'argent**, un **bien immobilier** ou une **part de patrimoine**. Le legs ne prend effet qu'au moment du décès et reste modifiable à tout moment.

Au **régime général**
100 000 € avec un héritier indirect



Votre nièce hérite de 40 000* €



Le Trésor Public collecte 60 000* €



L'école reçoit 0 €

Avec un legs
100 000 € avec un héritier indirect



Votre nièce reçoit 40 000* €



Le Trésor Public reçoit 24 000* €



Notre école reçoit 36 000* €

* Chiffres à préciser avec un notaire et confirmer selon votre situation personnelle.

Il existe aussi la possibilité de désigner la Fondation pour l'École comme légataire universelle. Cette option permet de réduire la part revenant au Trésor Public, tout en allégeant vos héritiers des frais de succession, souvent lourds à porter.

Si vous souhaitez de plus amples d'informations, nous sommes à votre écoute.

Martin de Maupeou

07 69 41 35 44

tresorerie.les.sarments.31@gmail.com



FONDATIONPOURLECOLE.ORG